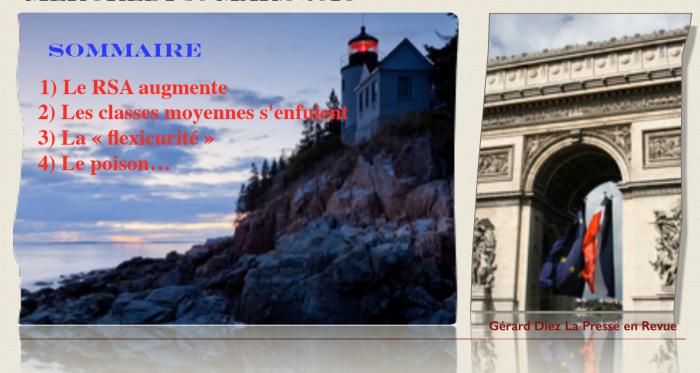


#### MERCREDI 30 MARS 2016



I) La France compte désormais plus de 2,5 millions de foyers au RSA



Fin 2015, le nombre de foyers allocataires du RSA est en augmentation de 71% par rapport à sa date de création, en juin 2009. Pourquoi une telle hausse? Qui sont les personnes les plus touchées? Le point, en graphiques.

Fin 2015, le nombre de foyers allocataires du RSA a dépassé pour la première fois la barre des 2,5 millions en France. Au 31 décembre 2015, d'après les dernières données publiées par la CAF, il y avait en effet 2,53 millions de foyers allocataires du Revenu de solidarité active. C'est 71% de plus que lors de sa création, en juin 2009.

#### • Pourquoi une telle hausse?

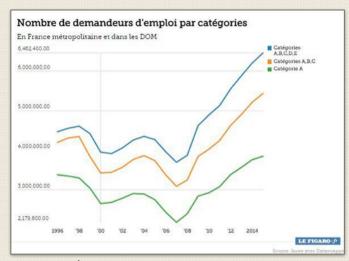
La première explication est mathématique: le RSA, créé en juin 2009, ne concernait que la France métropolitaine, puis il a été étendu sous certaines conditions aux jeunes de moins de 25 ans en septembre 2010 (RSA jeune), puis dans les départements d'outre-mer (DOM) et certaines collectivités d'outre-mer (COM) à partir de janvier 2011, puis à Mayotte en janvier 2012. Le champs de couverture du RSA s'est donc élargi avec le temps.

La deuxième explication réside dans le plan pluriannuel contre la pauvreté lancé par le gouvernement Ayrault en janvier 2013, qui prévoit la revalorisation (hors inflation) du barème du RSA de 10% sur cinq ans. Des augmentations -en plus des revalorisations réglementaires effectuées le 1er janvier de chaque année - ont eu lieu les 1er septembre 2013, 2014 et 2015. Elles ont pour conséquence d'augmenter les montants versés aux allocataires percevant déjà le RSA, et provoquent aussi des entrées dans le dispositif.

La troisième explication tient dans la tendance structurelle de la France (depuis plus de 30 ans), à rester figée dans le chômage de masse, avec une aggravation très marquée depuis la crise de 2008. Mécaniquement, quand le nombre de chômeurs monte, le nombre d'allocataires de prestations sociales augmente dans la foulée.

### • «RSA socle seul», «RSA activité seul» et «RSA socle et activité»: la répartition

Le RSA est constitué de deux volets: un volet «minimum social» -le RSA socle- qui constitue le



» LE SCAN ÉCO - 30 ans de chômage de masse en France... Pourquoi?

dernier filet de sécurité du système de protection sociale; un volet «complément de revenus d'activité» -le RSA activité-, qui apporte un supplément de ressources aux foyers disposant de revenus d'activité professionnelle faibles.

Un foyer allocataire du RSA peut ne percevoir que le RSA socle («RSA socle seul») ou le RSA activité («RSA activité seul»), ou encore cumuler les deux volets («RSA socle et activité») lorsqu'il déclare un revenu d'activité non nul mais dispose de ressources inférieures à un montant forfaitaire dépendant de la configuration familiale.

#### Montant du RSA socle selon la situation

Source : CAF, 2016.							
Nb d'ent	fants	Personne	e seule	Parent is	olé	En	
couple							
0	524,68 €	euros	673,75	euros	786,24	euros	
1	786,24 €	euros	897,44	euros	943,49	euros	
2	943,49	euros	1121 e	uros	1100,74	euros	
Par enfa	Par enfant supplémentaire 209,66 euros					224, 36 euros	
					209,55	euros	

Source: CAF avec datawrappe-lefigaro.fr

Ainsi, 1,6 million de foyers français percevaient le «RSA socle seul» fin 2015, 613.600 le «RSA activité seul» et 301.500 le «RSA socle et activité», selon les tout derniers chiffres de décembre 2015 publiés par la CAF.



En tenant compte de l'ensemble des personnes composant ces foyers, 5,3 millions de personnes étaient couvertes au total par le RSA (en juin 2015): 3,2 millions par le RSA socle seul, 1,4 million par le RSA activité seul et environ 650.000 par le RSA socle et activité.

• Ce sont les hommes seuls sans enfant qui touchent le plus le RSA socle

En France, plus de 600.000 hommes seuls sans enfant touche le RSA socle seul, tandis que cette aide sociale concerne presque 500.000 femmes seules avec enfant, et 275.000 femmes seules sans enfant.

Concernant le RSA activité seul, un tiers de la population qui le touchent sont des femmes seuls sans enfant, et plus d'un quart sont des couples avec enfant. Même hiérarchie pour le RSA socle et activité (respectivement 30% et 22%).

Tous type de RSA confondus, voici la ventilation par situation familiale:

#### Répartition du RSA selon la situation familiale

Source: Caf, à fin 2015
Homme seul avec enfant
31.00
Femme seule avec enfant
30.00
Homme seul sans enfant
17.30
Femme seule sans enfant
15.40
Couple avec enfant
3.60
Couple sans enfant
2.70
Homme seul avec enfant
Source: CAF avec Datawrapper)lefigaro.fr

• Presque 80% des allocataires du RSA le sont depuis plus d'un an

Le RSA n'est pas limité dans le temps. Alors que l'accès et le retour à l'emploi sont au cœur de la logique instaurant le RSA, les sorties du RSA vers l'emploi sont très peu ou peu fréquentes.

#### L'ancienneté dans le RSA

Source : CAF, à fin 2015 En % Nombre Moins de 3 mois 39.80 Plus de 4 ans 10.20 De 3 mois à 6 mois 6.00 Moins de 3 mois Source: CAF avec Datawrapper-lefigaro.fr

«Pourtant, une grande majorité des personnes qui sont aujourd'hui dans un processus d'insertion souhaitent pouvoir en sortir à court ou à moyen terme», assure la Fnars (Fédération nationales des associations d'accueil et de réinsertion sociale).

#### • La répartion des allocataires du RSA par département

Parmi les départements où le nombre de foyers allocataires du RSA (les trois types de RSA) dépasse les 100.000, figurent en premier lieu le Nord, puis La Réunion, la Seine-Saint-Denis, et les Bouches-du-Rhône.

En rapportant ces chiffres à la population de 15 à 64 ans en France, l'on constate que c'est en Seine-Saint-Denis (96,3%), dans les Pyrénées orientales (96,1%), dans l'Aude (91,7%), dans le Nord (87,7%) et dans le Gard (85,1%) que les taux sont les plus élevés.

Cette carte illustre les difficultés auxquelles font face les départements de France, qui sont -depuis 2004- responsables du financement du RSA (c'est le cas aussi pour l'APA, le CPH et les mineurs étranger isolés). Le coût du RSA a explosé de 32% depuis sa création en 2009, selon l'Association des départements de France, la crise de 2008 ayant favorisé la pauvreté.

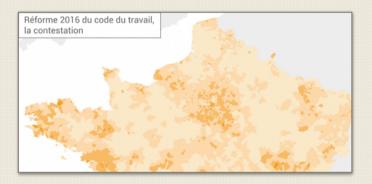
#### • Un «taux de recours» étonnament faible

Ces chiffres officiels masquent une réalité frappante: d'après une enquête de la Dares reprise par le comité d'évaluation du RSA, il n'y a en fait que la moitié des Français (51%) qui sont éligibles au RSA qui le réclament effectivement. Pour le RSA socle seul, c'est environ 35% tandis que pour le RSA activité seul, le «taux de non-recours» grimpe à près de 70%. La principale explication du non-recours? La plupart des éligibles croient qu'ils ne le sont pas.

C'est d'ailleurs sur la base de ce «taux de nonrecours» élevé que le RSA activité a été repensé et fusionné avec la prime pour l'emploi dans un nouveau dispositif, mis en place depuis 2016: la «prime d'activité», pour laquelle les bénéficiaires potentiels ont jusqu'à la fin du mois de mars pour en faire la demande.

LE FIGARO · fr

## II) Loi travail : "Le gouvernement lâche le cœur de son électorat"



Les opposants au projet de Loi El Khomri sont les classes moyennes éduquées qui votent ordinairement PS, d'après les démographes Emmanuel Todd et Hervé Le Bras, le géographe Christophe Guilluy et l'historien Michel Pigenet. A ces spécialistes, "l'Obs" a soumis la carte du million de signataires de la pétition anti-Loi travail. Le résultat est saisissant.

Le 12 mars dernier, sur les antennes d'Europe 1, le directeur de l'Institut Montaigne Laurent Bigorgne donnait sa vision de la mobilisation contre le projet de réforme du code du travail mené par Myriam El Khomri: "Aujourd'hui, ceux qui bloquent la réforme du marché du travail, ce sont les jeunes privilégiés, favorisés, qui vont empêcher que l'on réforme le marché du travail de ceux qui n'ont pas de job." L'image est véhiculée de toutes parts depuis le début des protestations, plus encore après les premières manifestations, les 9 et 17 mars : seule une jeunesse conservatrice s'opposerait à la réforme, envers qui il faudrait faire preuve de "pédagogie", comme le répète sans relâche sur les plateaux de télévision et dans les studios radio la ministre du Travail.

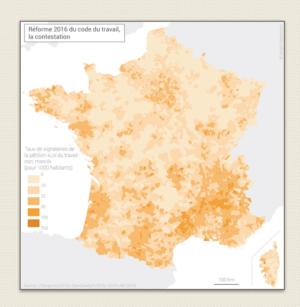
Mais les adversaires du projet de loi, présenté ce jeudi en Conseil des ministres avant étude par le Parlement, ne se résument pas aux visages de William Martinet, président de l'Unef, et de Benjamin Lucas, président des jeunes socialistes frondeurs, ou aux adolescents interviewés lors des blocus de lycées. Les signataires de la pétition "Loi travail : non, merci", lancée il y a un mois par Caroline de Haas, donnent un aperçu plus précis de la contestation à laquelle fait face le gouvernement.

#### "Les classes moyennes sont le moteur de la mobilisation"

Les codes postaux renseignés par le million de signataires sur change.org, plus nombreux que les manifestants qui ont défilé dans la rue, ont permis de créer une carte de la densité de signatures pour mille habitants. La comparaison avec différentes caractéristiques de la population française par unité territoriale (niveau éducatif, salaire, PIB/habitant, vote, etc.) permet de définir les opposants au projet de loi.

L'historien et démographe Emmanuel Todd y voit une corrélation avec le niveau éducatif, plus particulièrement avec la carte des titulaires du baccalauréat général en 1970 et 1995, propre à cerner la classe moyenne éduquée.

"On voit très clairement qu'il y a une forte densité de signatures dans toutes les grandes villes universitaires. On y voit le sous-développement éducatif du Nord et du bassin parisien. Le gouvernement affronte donc la partie la plus éduquée de la population, qui commence à souffrir de la situation et n'accepte pas la dégradation de ses conditions de vie. Finalement, la mobilisation ne concerne pas que les jeunes. Ce qui me paraît clair, c'est que les classes moyennes sont le moteur de la mobilisation et entraînent le reste."



Le démographe Hervé Le Bras, coauteur du "Mystère français" en 2013 avec Todd (1), confirme l'analyse de son collègue. Il ajoute que cette carte concorde également avec celle de la répartition des cadres et des professions intermédiaires sur le territoire. Autrement dit, "une clientèle de gauche qui a les caractéristiques de la classe moyenne". Une clientèle de gauche ? Le projet de loi Travail serait donc en train de saper avant tout le propre électorat de François Hollande, celui du Parti socialiste.

Le géographe Christophe Guilluy, auteur de "La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires" en 2014 (2), travaille notamment sur la fracture idéologique entre les élites politiques et les populations modestes. Son analyse de la carte des signataires de la pétition rejoint largement celle d'Emmanuel Todd sur la caractérisation des opposants :

"J'y vois une vraie carte des catégories supérieures diplômées. C'est un mouvement classique de gauche, avec les militants syndicaux, la fonction publique et les diplômés des grandes villes, soit les catégories à la base de l'électorat des partis de gauche, Parti socialiste compris. Il y a un rejet de la loi et du gouvernement par une partie de la gauche, la gauche militante. C'est une révolte du PS jusqu'au Front de Gauche."

#### Mouvement "petit bourgeois"

Pour Guilluy, on retrouve un phénomène constaté dans les récents mouvements sociaux : leur appropriation par la classe moyenne éduquée. "Depuis quelques années, il y a une gentrification de la manifestation.

Les grands mouvements sociaux sont initiés et portés par la petite bourgeoisie. Quand il y a de grands mouvements de manifestation, ils se concentrent dans les grandes villes, où on retrouve mécaniquement les catégories éduquées compte tenu de la sociologie des grandes villes. C'était vrai pour Charlie, c'était vrai pour la Manif' pour tous, ça reste vrai pour la loi El

Les classes moyennes auraient donc accaparé les dynamiques de luttes sociales. Les bassins de populations modestes, ce que Guilluy appelle "la France périphérique", montrent un déficit de signatures des catégories populaires.



Manifestation à Paris, le 17 mars, contre la loi travail (AFP)

"Toutes les grandes mobilisations de ces dernières années sont marquées par la bourgeoisie. Ce ne serait pas grave s'il y avait une connexion avec les populations pauvres. Mais il n'y a plus cette connexion. Les classes populaires ne se sentent plus concernées par ce qu'elles voient dans les médias. La désaffiliation est sociale et culturelle, et donc politique."

Michel Pigenet, historien spécialiste des mouvements sociaux, nuance cette mutation. "Il est vrai que depuis trente ans, et l'arrivée de la gauche au pouvoir, on note une déconnexion des classes populaires en lien avec la crise du politique. S'est développée une méfiance sociale et culturelle à l'égard de la politique instituée. Mais contrairement à ce qu'affirme Guilluy, les classes populaires ne sont pas toujours déconnectées. Regardez le mouvement des Bonnets rouges bretons. C'était une manifestation d'inspiration patronale qui a entraîné des classes populaires." Le sentiment de trahison l'emporte néanmoins souvent, expliquant le lien distendu des populations modestes à la chose politique. Depuis quatre ans, le mandat de François Hollande accentue cette fracture par un programme politique très éloigné de ses promesses de campagne.

#### "Les électeurs du FN absents de la pétition"

Michel Pigenet poursuit la mise en perspective historique : "Il faut bien voir que la Loi Travail est une étape importante d'un processus de longue dégradation de la condition et des droits salariaux. Avant le tournant des années 1980, il y avait des mobilisations populaires car la politique se proposait de 'changer la vie', d'apporter des solutions concrètes pour le quotidien", explique ce professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne. "A ce moment, deux facteurs interviennent de façon convergente : la crise

économique et le chômage qui va avec, et l'arrivée au pouvoir de la gauche qui ne change pas la vie. Là se situe la vraie crise : la gauche de gouvernement déclare soudain que la politique ne peut pas tout faire, ce qui brise le pacte sociopolitique, c'est-à-dire le fondement républicain."

D'où l'essor du vote Front national depuis trente ans, une dynamique que retrouve Christophe Guilluy dans la carte des signataires de la pétition. "La non-mobilisation se recoupe avec l'électorat frontiste, analyse le géographe. La carte du FN est calée sur les zones rurales et les villes moyennes, soit la France périphérique, où il y a une surreprésentation d'employés, d'ouvriers et de chômeurs. C'est bien le paradoxe de cette mobilisation : ce sont les victimes de la mondialisation et les personnes les plus éloignées de l'emploi qui sont les moins mobilisées. On observe la même chose pour les banlieues."

Michel Pigenet remonte aux racines de la captation progressive de l'électorat populaire par le parti frontiste : "Aujourd'hui, le FN apparaît parfois comme le seul à affirmer 'si le politique veut, il peut'. Il a su prospérer sur les renoncements de la gauche institutionnelle. Les classes populaires ont beaucoup de mal à se reconnaître dans une telle classe politique, la plus grande hostilité se manifeste en leur sein. Les classes moyennes salariées y parviennent davantage, elles jouent encore le jeu, mais là aussi des fissures apparaissent."

#### "L'Histoire retrouve son lit normal"

Le lien est-il possible entre catégories populaires et classes moyennes ? C'est là que les avis divergent. Scepticisme du géographe Christophe Guilluy: "Dans ce type de mouvement, il y a toujours l'espoir d'une connexion avec les classes populaires. Mais il s'agit surtout contestation interne à la gauche, je n'y vois pas de dynamique révolutionnaire." Michel Pigenet, lui, n'exclue pas une possible amplification du mouvement... par la jeunesse : "Beaucoup des jeunes actuels ont des parents peu diplômés, sont issus de milieux plus populaires que leurs prédécesseurs des années 1960 et sont, à ce titre, représentatifs de la population française dans toute sa diversité. On est dans une dynamique de mobilisation dont nul, à ce stade, ne peut prédire la suite. Mais est-il absurde d'imaginer que la jonction entre les classes moyennes salariées et les classes populaires puisse s'opérer via ces

jeunes, qui se mobilisent dans les lycées et les facultés, et qui discutent aussi avec leurs familles ?"

Emmanuel Todd voit au contraire dans la forte densité de signatures de la pétition au Havre et à Cherbourg, deux villes ayant un taux de diplômés du supérieur inférieur à ceux des grandes agglomérations, les prémices d'une extension du mouvement: "Les classes pauvres sont moins mobilisées, mais ça ne veut pas pour autant dire qu'elles approuvent les mesures. C'est plus dangereux que ce que le gouvernement pense." Et de rebondir sur le thème de son dernier livre en date, "Qui est Charlie ?"(3), ouvrage qui a créé la polémique au printemps 2015 : "Je ne vois pas dans ce mouvement ce que je voyais ces dernières années. Il y a un retour à la France normale, ce qui est très important et rassurant. C'est un retour des luttes sociales après le délire religieux. On est dans l'après-Charlie et sa détermination religieuse latente. Le gouvernement a essayé de régner dans l'idéologie, la fracture avec l'islam, la laïcité. Mais cette mobilisation, ajoutée à celle des agriculteurs, prouve bien qu'on en est sorti, que l'Histoire retrouve son lit normal."

#### Aymeric Misandeau et Olivier Philippe-Viela

- (1) "Le mystère français", Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, Seuil, 2013.
- (2) "La France périphérique : Comment on a sacrifié les classes populaires", Christophe Guilluy, Flammarion, 2014.
- (3) "Qui est Charlie? Sociologie d'une crise religieuse", Emmanuel Todd, Seuil, 2015.



À l'image de ces olives trônant entre les slogans, quelques victuailles sont disposées sur une table pour manger sur le pouce. [+] (Cyril Bonnet/L'Obs)

nouvelobs.com

### III) Projet de loi El Khomri et Jobs Act italien. A qui profitent les réformes?

Libération

#### Federico Bassi\*

Celles et ceux qui imaginaient en 2012 que le gouvernement socialiste français resterait dans les mémoires pour ses batailles contre l'Europe austéritaire seront certainement déçu(e)s, et la toute récente proposition de réforme du code du travail risque de les décevoir encore davantage. Le projet de loi s'inscrit dans une entreprise plus générale de flexibilisation du marché du travail au nom de la « flexicurité », ce mélange de flexibilité de l'emploi et sécurité des salariés et des chômeurs. Son esprit est comparable à celui du Jobs Act italien. Sans produire les effets promis sur l'emploi, ces réformes inscrivent le code du travail dans la course européenne au moins disant social et à la déflation.

#### La flexibilité avant tout

Le projet de réforme de 2016 a notamment été précédé de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi (repris dans la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi), qui introduisait déjà une bonne dose de flexibilité au regard des sécurités prévues.

Côté flexibilité, la réforme de 2013 introduisait d'abord la possibilité pour les entreprises en difficulté d'ajuster les temps de travail et les rémunérations via un accord majoritaire, avec licenciement pour motif économique en cas de refus du salarié. Elle facilitait également les plans sociaux (fixés par accord majoritaire avec les syndicats ou par homologation administrative), ainsi qu'une mobilité interne imposée aux salariés par un accord d'entreprise, sous la menace d'un licenciement pour motif personnel en cas de refus. Autres dispositions de cette réforme de 2013 : la possibilité de privilégier dans l'ordre des licenciements économiques la « compétence professionnelle », et la réduction du délai de prescription pour contester le licenciement.

Du côté de la sécurité de l'emploi, l'accord prévoyait des sur-cotisations chômage sur les CDD de « surcroît d'activité », des exonérations de cotisations sur les CDI pour les jeunes de moins de 26 ans. Il prévoyait également un accès généralisé à une complémentaire santé collective avec un panier minimum de prestations, et des droits rechargeables à l'assurance chômage, ainsi qu'un compte personnel de formation alimenté tous les ans et plafonné.

Cet accord de 2013 élargissant le champ des accords d'entreprise aux rémunérations, au temps de travail et aux licenciements, la CGT et FO avaient refusé de le signer, le qualifiant d'« accord de la honte ». Le Medef, de son coté, avait signé, tout en regrettant que les piliers du droit du travail français (salaire minimum, 35 heures et contrat à durée indéterminé) n'aient pas été suffisamment remis en cause.

Au-delà de la flexibilité : inversion de la hiérarchie des normes et élimination des 35 heures

Le projet de loi de Myriam El Khomri donne aujourd'hui corps aux craintes de la CGT et FO et au rêve du Medef, en déréglementant d'avantage le marché du travail et en décentralisant les négociations vers le niveau de l'entreprise.

D'abord, il facilite le licenciement par l'extension d'application champ du licenciement économique ainsi que par la fixation d'un seuil maximum (ou indicatif, d'après les nouvelles déclarations de l'exécutif) d'indemnités en cas de licenciement abusif. De plus, par une nouvelle extension du champ des accords d'entreprise on arrive à l'élimination de facto des 35 heures, le temps de travail se décidant au cas par cas sur la base des exigences de l'entreprise. Ainsi, des pans entiers de la régulation du travail sont confiés aux accords d'entreprise, censés éviter les « rigidités » du droit et de la négociation de branche.

Au nom d'une simplification du code du travail, ramené à ses principes fondamentaux, ce projet de loi renverse la hiérarchie des normes. Le code du travail et les accords de branche auraient pour seules vocations de fixer les principes ou les cadres fondamentaux, et de pallier le cas échéant l'absence d'accord d'entreprise. Les accords d'entreprise primeraient sur ceux de branche, sur les accords nationaux et la loi, qui se contenteraient d'établir les normes minimales. Cela revient à permettre aux employeurs de prendre des décisions au niveau de l'entreprise, là où les rapports de force sont plus déséquilibrés (en défaveur des salariés) qu'au niveau des interprofessionnel. branches ou au niveau

D'autant que la possibilité accrue de recourir à un référendum d'entreprise risque d'y affaiblir davantage les syndicats.

Projet de loi El Khomri et Jobs Act : des différences formelles mais des ressemblances substantielles

Il est intéressant de comparer le projet de loi français au Jobs Act italien. Malgré les nombreuses différences, il existe des ressemblances entre la réforme du marché du travail de Matteo Renzi et le projet de Myriam El Khomri, surtout concernant l'esprit de ces réformes.

Le Jobs Act visait notamment à faciliter le recours aux contrats à durée indéterminée en créant une nouvelle forme de CDI, il contratto a tutele crescenti (contrat à protection croissante, CTC). Accordant aux employeurs une marge de manœuvre importante sur les licenciements, assorti d'exonérations de cotisations sociales généreuses, ce nouveau contrat est censé remplacer toutes les formes de CDD existantes (sans exclure le recours aux CDD ni à d'autres contrats encore plus précaires). De plus, dans le prolongement du projet de facilitation des licenciements du gouvernement de Mario Monti, il supprime la protection des salariés contre les licenciements injustifiés. Cette protection était assurée par l'obligation faite à l'employeur de les réintégrer dans l'entreprise lorsque le tribunal du travail jugeait le licenciement injustifié (le salarié étant libre de préférer une indemnité). Cette obligation n'est maintenue que dans des cas très particuliers (notamment de discrimination). La possibilité de réintégration a ainsi été remplacée par des indemnités proportionnelles à l'ancienneté (les fameuses protections croissantes), plafonnées à 24 mois de salaire (12 mois pour les PME)

Le projet de loi El Khomri ne comprend pas de nouveau contrat comme le CTC, mais il introduit également d'autres dispositions similaires à celles du Jobs Act. D'abord, si le gouvernement français a partiellement reculé sur le seuil maximal des indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse, il a maintenu l'idée d'un barème indicatif en fonction de l'ancienneté du salarié. Ensuite, dans le projet de loi français, comme dans le code du travail italien, la rémunération des heures supplémentaires se déciderait par accord avec un même seuil minimum fixé à 10% de majoration. Mais le projet de loi français va bien plus loin dans la dé-réglementation du marché du dans la décentralisation travail et

négociations, en laissant aux accords d'entreprise le soin de décider du seuil, là où dans le code du travail italien ce seuil est fixé par des accords de branche.

Ces deux réformes participent bien d'un processus de convergence à la baisse de la protection des travailleurs. Un élément dans le projet de loi El Khomri mérite toutefois une attention particulière : la place centrale des accords d'entreprise, qui représente d'ailleurs l'un de ses éléments les plus controversés et qui est en soi un facteur de dérégulation et de fragilisation des salariés dans les négociations.

#### A qui profitent ces réformes ?

La question de la flexibilité est tout à fait centrale dans l'analyse économique des 30-40 dernières années. L'actuel courant dominant en sciences économiques concentre son attention sur ce qu'il appelle les « rigidités institutionnelles » qui gênent le libre jeu de la concurrence censé permettre un ajustement spontané des marchés à l'équilibre « optimal » (sans qu'on sache très bien pour qui au juste cet équilibre est optimal). Les déséquilibres économiques seraient donc le fruit de ces rigidités- ce que l'économiste italien Guido Carli définissait comme les Lacci e Lacciuoli (cordons et petits lacets) – qu'il convient d'éliminer. La flexibilisation est ainsi présentée comme le remède à l'inefficacité et aux distorsions de la concurrence sur un marché du travail trop rigide à cause de l'excès de réglementations ; elle est censée être dans l'intérêt de tous, surtout des travailleurs.

Les partisans des réformes flexibilisant le marché du travail, en Europe notamment, s'appuient sur présupposés théoriques du courant économique dominant pour affirmer que ces réformes réduiront le chômage. Ils ne semblent pas du tout gênés par l'abondance de travaux empiriques montrant l'inexistence d'un lien scientifiquement prouvé entre flexibilité du marché du travail et taux de chômage. Les discours sur le projet de loi français comme sur le Jobs Act démontrent une absence de prise de conscience de l'incapacité de ces réformes à lutter contre le chômage. Même les principales institutions économiques internationales, qui ont longtemps diffusé le mythe de la flexibilité, ont reconnu leur erreur. La flexibilisation du marché du travail, qui vise à favoriser à la fois l'entrée et la sortie du marché du travail, a des effets ambigus : les flux d'entrée sont compensés par les flux de sortie de manière globalement procyclique, ce qui rend le marché excessivement réactif par rapport au cycle économique. Si l'objectif était réellement de faire croître le taux d'emploi et de stabiliser le cycle, mieux vaudrait recourir à des mesures macroéconomiques stimulant la demande pour remplir les carnets de commande des entreprises, ou à des formes d'interventions directes suggérées par exemple par les partisans de l'Etat employeur en dernier ressort.

Les réformes qui visent à flexibiliser le marché du travail pèsent sur les dynamiques salariales plus qu'elles ne réduisent le chômage. De nombreux économistes ont d'ailleurs souligné le rôle de ces réformes au sein de la zone euro, où elles portent le fardeau de l'ajustement des déséquilibres commerciaux. La flexibilisation du marché du travail traduirait d'abord la volonté de favoriser une « dévaluation interne », ceci afin de permettre aux pays débiteurs de regagner en compétitivitécoût par la baisse des salaires et de réduire leurs importations déprimant leur en demande intérieure. Flexibiliser le marché du travail c'est donc aussi rechercher un aiustement déséquilibres commerciaux que la monnaie unique a contribué à faire grimper. Cela en affaiblissant le pouvoir de négociation des syndicats et des travailleurs. Plus qu'une solution au problème du chômage, la flexibilité du marché du travail s'avère donc être un instrument de régulation du conflit salarial. Elle se présente aussi comme une exigence incontournable d'une union monétaire dont la stabilité commerciale reposerait sur les cendres du conflit salarial. Avec pour effet d'enfermer les pays débiteurs dans une spirale déflationniste aux coûts sociaux et économiques non mesurables.

La réforme El Khomri pèsera ainsi principalement sur les syndicats et les travailleurs des secteurs les plus sensibles aux pressions patronales, là où la menace de fermeture et de délocalisation sera la plus forte, sur le principal terrain électoral du FN. Car elle affaiblira davantage le pouvoir de négociation des syndicats déjà affecté par la crise économique. On connaît les objectifs des référendums d'entreprise : introduire le travail dominical (Fnac), le travail de nuit (Sephora) ou revenir aux 39 heures payées 37 (Smart). Ils ont souvent été repoussés par l'opposition de syndicats représentant plus de 50% des salariés, une opposition qui n'aurait plus sa place dans le projet de loi El Khomri. Le risque d'aboutir à un permanent aux accords recours et référendums d'entreprise comme moyen de renégocier des principes fondamentaux que le code du travail devrait au contraire protéger, se manifeste ici dans toute son ampleur.

Federico Bassi est doctorant en économie, chercheur à l'Université Sapienza de Rome et à l'Université Paris 13.



# IV) Les gauches du PS victimes du poison présidentiel ?



photo cc IFLA

Tout semblait réussir aux gauches du PS: participation remarquée à l'Alliance Against Austerity, contre-projet de réforme du Code du travail... Mais deux déclarations de candidature à la primaire des gauches mettent au jour de profondes divergences.

« Ils me font chier ! » Le commentaire en dit long sur l'état d'esprit des militants et cadres intermédiaires des gauches du Parti socialiste. Il accueille les déclarations de candidature « probable » pour Benoît Hamon et plutôt certaine du côté de Marie-Noëlle Lienemann à la primaire des gauches et des écologistes. Cette primaire pourrait avoir lieu dans la première quinzaine de décembre. Les actes posés par les deux personnalités des gauches du PS semblent percuter un processus marqué, dernièrement, par la production d'un "contre-projet de loi travail" et la participation de plusieurs responsables de haut rang des gauches socialistes à une réunion de

l'Alliance Against Austerity à Athènes.

Depuis plusieurs mois, les députés européens des gauches du PS ont travaillé à revitaliser un lieu de rencontre entre europarlementaires des différentes sensibilités de gauche, aussi bien au sein du groupe socialistes et démocrates qu'écologistes ou du parti de la gauche européenne (qui rassemble le PCF, Syriza et Podemos, entre autres). Ce left caucus est, notamment, animé par europarlementaire Thomas, Isabelle considérée comme proche de Guillaume Balas, le secrétaire général du courant Un monde d'avance. Dans la continuité, ce dernier, qui est aussi député Maurel. européen, Emmanuel leader Maintenant la gauche, et Pascal Cherkhi, entre autres, ont rallié Athènes pour participer, le weekend du 19 et 20 mars, à une réunion de l'Alliance Against Austerity.

## Effervescence dans la social-démocratie européenne

Répondant à l'invitation d'Alexis Tsipras, les frondeurs du PS ont poursuivi là l'intense travail de mise en commun avec les forces progressistes européennes, qui les a vus renforcer leurs liens avec Syriza et Podemos, entre autres. « Au sein de la social-démocratie, nous sommes les alliés d'Alexis Tsipras », confirme l'eurodéputé Emmanuel Maurel. Qui ne cache pas la proximité d'analyse mais aussi de propositions avec l'ex chouchou de la gauche radicale européenne. Lors de cette rencontre européenne, la délégation frondeuse a côtoyé des représentants du Parti travailliste britannique. Signe des débats intenses qui traversent aujourd'hui la social-démocratie européenne.

Autant le PS français ne joue aucun rôle dans l'animation de ces débats au sein du parti socialiste européen, autant les frondeurs font de l'international un de leurs axes de bataille. À croire que les évolutions au sein du Labour depuis l'élection de Jeremy Corbyn, la continuité assumé par Elio Di Rupo et le Parti socialiste de Wallonie ou les bougés observés au sein du PS portugais donnaient des ailes à des Français qui refusent de jouer le rôle de "caution de gauche" d'une rue de Solferino en pleine errance stratégique. Alors que François Hollande et les socialistes français semblent avoir intériorisé une position minoritaire et refusent donc le combat, « nous ambitionnons de rassembler, à l'échelle de l'Europe, tous ceux qui s'opposent à l'austérité : partis politiques, syndicats, organisations non-gouvernementales », résume Emmanuel Maurel.

Concrètement, en France, cela se traduit par la publication de L'Avenir du travail, la contreréforme du Code du travail rédigée par les gauches du PS le 23 mars dernier. Publié la veille de la présentation de la loi travail en conseil des ministres, le texte des Frondeurs se propose de « construire un marché du travail plus efficace et un Code du travail plus protecteur », par la « surcotisation » des contrats de travail courts et précaires, et en « relançant une dynamique de partage du temps de travail ». En outre, les rédacteurs souhaitent « une véritable sécurité sociale professionnelle, dans le cadre d'une protection sociale refondée », et « redynamiser le syndicalisme ». Aux antipodes du projet de loi dont Myriam El Khomri a la responsabilité.

#### Le poids des dissensions

C'est dans ce contexte que les déclarations successives de Benoît Hamon et Marie-Noëlle Lienemann prennent l'air d'objets politiques non identifiés. Certes, la sénatrice de Paris, qui publie jeudi 31 mars, son nouveau livre Merci pour ce changement !, n'a jamais caché son intention de se présenter en cas de primaire. Ne serait-ce que pour y faire vivre les positions de Maintenant la gauche, son courant co-dirigé avec Emmanuel Maurel. La candidature de Benoît Hamon est moins ferme. Le député des Yvelines laisse entendre qu'il pourrait se retirer de la course si quelqu'un de plus rassembleur se présentait. Le nom d'Arnaud Montebourg revient de manière récurrente au sein des gauches du PS, sans que ce dernier ne confirme ni n'infirme les rumeurs.

Cette double déclaration de candidatures marque cependant un échec pour les gauches socialistes. Malgré la dynamique frondeuse et le score honorable de la motion B, À Gauche pour gagner, lors du dernier congrès, les directions des courants Un monde d'avance et Maintenant la gauche ne parviennent pas à dépasser leurs différences de culture et d'organisation. Du côté des bases militantes, ces clivages apparaissent moins importants que la recherche d'une issue politique commune. La défaite annoncée – quand elle n'est pas souhaitée – de François Hollande s'il venait à se représenter fait grandir l'exigence d'une candidature alternative unique.

Alors que la primaire des gauches et des écologistes se profile pour la première quinzaine de décembre, y aura-t-il une primaire des gauches du PS pour qu'elles désignent ainsi leur représentant à l'étape d'après ? On peut se poser la question. Ce qui est certain, c'est les

sensibilités de gauche au sein du PS ont toujours du mal avec la présidentielle. Elles y sont tellement opposées qu'elles semblent avoir du mal à en saisir les possibles.

regards.fr

